Espace pédagogique de l'académie de Poitiers > Site du collège Jean Zay (Niort) > Les Parcours de l'élève > Parcours AVENIR

https://etab.ac-poitiers.fr/coll-jean-zay-niort/spip.php?article129 - Auteur: Catherine Louis



## Que puis je faire après ma quatrième?

publié le 20/06/2009

## article coécrit avec Valérie Boismorand

- Le redoublement de la classe de 4ème dans le but de progresser et d'obtenir l'orientation choisie en fin de
- Une 3ème générale avec LV2
- · Sans option,
  - Avec une option de 3H par semaine : le latin,
  - Avec une option de 3H par semaine : la découverte professionnelle 3 heures.

Cette option permet de découvrir le monde du travail, en classe et sur le terrain (lien document dp3).

Dans ces trois classes de 3°, les élèves passent le brevet des collèges série générale.

• Une 3ème découverte professionnelle 6h au Lycée Gaston Barré, ou Paul Guérin de Niort (ou ailleurs).

Les horaires des disciplines sont les mêmes que ceux d'une 3ème de collège mais les contenus sont adaptés aux niveaux des élèves.

De plus il n'y a pas les 3H consacrées à l'apprentissage d'une deuxième langue vivante (LV2). Et à la place il y a 6 heures hebdomadaires de découverte professionnelle.

( lien compte rendu de la visite des deux lycées)

A la fin de l'année scolaire, les élèves passent le Brevet des Collèges série professionnelle.

Un dossier d'admission sera à compléter car les places en 3ème DP6 sont peu nombreuses.

Ainsi les élèves, pour être admis, doivent avoir une décision favorable au passage en troisième et si possible avoir effectué des mini-stages dans les lycées visés...

• Une 3ème Enseignement Agricole au Lycée horticole de Niort.

Des cours d'initiation aux métiers de l'horticulture sont proposés aux élèves pour leur faire découvrir :

- la Production Horticole,
- les Travaux Paysagers
- et la vente horticole.

Deux semaines de stage en entreprise permettent aux élèves une immersion dans le monde professionnel.

A la fin de l'année scolaire, les élèves passent le Brevet des Collèges série technologique.

## L'apprentissage par l'intermédiaire du CFA

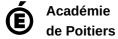
L'élève doit avoir 16 ans minimum et doit trouver seul ou avec ses parents un patron qui désire le garder 2 ans en tant qu'apprenti.

De plus, l'élève doit s'inscrire seul à la chambre des métiers.

Pour les élèves ayant entre 15 et 16 ans une dérogation peut peut-être être accordée (mais cela est très rare).

## Document joint





Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.